

Examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année

Foire aux questions



Alberta  Education

Diffusion : Ce document est affiché sur le site Web d'Alberta Education, à education.alberta.ca.
© 2015, la Couronne du chef de l'Alberta, représentée par le ministre de l'Éducation, Alberta Education, Provincial Assessment Sector, 44 Capital Boulevard, 10044 108 Street NW, Edmonton (Alberta) T5J 5E6, et les détenteurs de licence. Tous droits réservés.

[Qui crée les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?](#)

[Comment les examens sont-ils créés?](#)

[Existe-t-il des documents qui peuvent aider les élèves à se préparer à un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?](#)

[Si mon enfant passe une version en français de l'examen, l'examen a-t-il les mêmes normes?](#)

[Comment savoir quelles calculatrices sont permises lors d'un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?](#)

[Existe-t-il des examens avec un format spécial pour les élèves qui ont des besoins spéciaux?](#)

[Que se passe-t-il si un élève n'est pas en mesure de passer son examen \(ou une partie d'un examen en deux parties\)?](#)

[Comment les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année sont-ils notés?](#)

[Qui note les questions à réponse écrite?](#)

[Comment garantissez-vous que les questions à réponse écrite sont notées de façon uniforme et équitable?](#)

[Comment assure-t-on l'anonymat des élèves?](#)

[Comment sont notées les parties des examens à correction mécanographique?](#)

[Comment la note finale est-elle calculée dans un cours donnant droit au diplôme?](#)

[Comment garantissez-vous que la difficulté d'un examen administré est équivalente à celle d'un examen d'une session précédente \(ou ultérieure\)?](#)

[Pourquoi les livrets de l'examen à correction mécanographique ne sont-ils pas rendus publics lors de l'administration de l'examen?](#)

[Quand l'élève reçoit-il ses résultats d'examen?](#)

[Pourquoi y aurait-il une différence importante entre la note attribuée par l'école et la note obtenue à l'examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?](#)

[Quelles sont les options d'un élève si les résultats d'un ou plusieurs examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année ne sont pas satisfaisants?](#)

[Qui puis-je contacter pour obtenir plus de renseignements?](#)

Qui crée les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?

Les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année sont créés par Provincial Assessment Sector d'Alberta Education. La responsabilité de chaque examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année revient à un chef d'équipe des normes d'évaluation, un enseignant spécialiste de la matière concernée qui collabore avec un adjoint – un autre spécialiste de la matière, un enseignant qui l'enseigne actuellement et est en prêt de service à Provincial Assessment Sector. Des traducteurs, des réviseurs, des graphistes et des microéditeurs y apportent aussi leur contribution.

Comment les examens sont-ils créés?

La première étape représente l'analyse du programme d'études (curriculum) correspondant à la matière. Provincial Assessment Sector s'assure que chaque examen reflète le programme d'études en matière de résultats d'apprentissage et des standards de rendement escomptés.

Ensuite, on élabore un plan d'ensemble de l'examen qui garantit que l'examen présente un équilibre de questions couvrant tous les résultats d'apprentissage du programme d'études, et que l'équilibre de questions est le même pour chaque examen.

Le chef d'équipe et le responsable adjoint commencent à élaborer les questions. Des enseignants de partout en Alberta sont sollicités pour rédiger les questions potentielles, qui sont ensuite placées dans des tests expérimentaux administrés dans les écoles de la province afin de recueillir des données sur le rendement des élèves à chaque question. Provincial Assessment Sector effectue une analyse statistique des questions. Celles qui répondent aux standards statistiques sont placées dans des « banques de questions » afin d'être utilisées dans les examens; toutes les autres sont soit réécrites et retestées, soit éliminées.

Habituellement, on conçoit une version d'un examen environ un an avant son administration. Le chef d'équipe et le responsable adjoint, guidés par le plan d'ensemble, prélèvent des questions dans la banque et utilisent les statistiques pour créer un examen contenant un bon équilibre de questions à un niveau de difficulté approprié.

Toutes les nouvelles versions d'examen subissent une révision très rigoureuse. Un comité composé de spécialistes de la matière, qui comprend des enseignants de toute la province, examine l'examen question par question pour s'assurer qu'il sera équitable quant à la norme qu'il établit et qu'il correspond aux résultats d'apprentissage des programmes d'études. Les membres de ce comité doivent donner leur approbation écrite à un examen comme étant appropriée.

Les traducteurs et les réviseurs veillent ensuite à ce que la formulation soit aussi claire et sans ambiguïté que possible, utilise un niveau de vocabulaire approprié, respecte les règles de grammaire et d'usage acceptées, et ne contienne aucune erreur typographique. Enfin, tous les examens sont passés en revue et approuvés par la haute direction. Puis les examens sont imprimés et envoyés aux écoles.

Existe-t-il des documents qui peuvent aider les élèves à se préparer à un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?

Le site Web d'Alberta Education contient de nombreux documents susceptibles d'aider les élèves. Pour chaque matière faisant l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année, il y a un Bulletin d'information annuel qui présente la conception et les attentes de l'examen. On peut accéder à ces bulletins grâce au lien suivant : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/french/bulletins.aspx.

Des documents sont rendus publics dans plusieurs matières qui font l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année. Ces documents comprennent des questions qui ont été administrées au cours des années scolaires précédentes. Pour consulter ces documents, utilisez le lien suivant : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/french/released.aspx. Des modèles de tests sont également diffusés sur questaplus.alberta.ca/. Malheureusement, à cause de restrictions liées aux droits d'auteur, Alberta Education n'est pas en mesure d'afficher sur son site Web des documents de même nature pour les cours de sciences humaines (Études sociales, Français, French Language Arts et English Language Arts).

Pour les élèves passant un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année de Français, de French Language Arts, d'English Language Arts ou d'Études sociales, le site Web contient également des copies types de productions écrites des élèves. Ces documents se composent de réponses réelles d'élèves provenant d'examens précédents, accompagnées des critères de notation et de leurs justifications afin d'expliquer les résultats attribués à chaque réponse. On peut se procurer ces documents au lien suivant : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/french/copies.aspx.

Certaines matières faisant l'objet d'un examen en vue du diplôme de 12^e année proposent aussi des *Guides des élèves*, qui proposent des conseils concernant les préparations que devraient faire les élèves avant de passer un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année. Ces guides se trouvent au lien suivant : education.alberta.ca/students/exams/guide.aspx.

Si mon enfant passe une version en français de l'examen, l'examen a-t-il les mêmes normes?

Tous les examens qui sont traduits font l'objet d'une révision rigoureuse de leur traduction. Les examinateurs, qui incluent des enseignants de langue française, veillent à ce que la version traduite emploie une langue équivalente aux normes auxquelles on s'attend dans la version anglaise.

Comment savoir quelles calculatrices sont permises lors d'un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?

Les renseignements sur les calculatrices figurent dans les sections *Using Calculators* et *Using Computers* du [General Information Bulletin](#) (en anglais seulement).

Existe-t-il des examens avec un format spécial pour les élèves qui ont des besoins spéciaux?

Oui. Les formats spéciaux comprennent la production de versions audios, en gros caractères et en braille. D'autres dispositions sont également prises pour les élèves, comme la présence d'un lecteur et/ou d'un scribe durant l'examen. Quand une autorité scolaire fait état qu'un élève requière des besoins spéciaux d'une forme ou une autre, le ou les examens et/ou les conditions d'administration sont adaptés en conséquence. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, consultez la section *Diploma Exam Accommodations*, dans le [General Information Bulletin](#) (en anglais seulement).

Que se passe-t-il si un élève n'est pas en mesure de passer son examen (ou une partie d'un examen en deux parties)?

Il existe des mesures pour parer à l'éventualité selon laquelle un élève manque pour une raison légitime tout un examen. Par exemple, si au jour prévu d'un examen de mathématiques ou de sciences, la météo empêche un élève de se rendre au centre d'examen, l'élève a l'option de se présenter au moment de la prochaine session d'examens, ou l'élève peut faire une demande d'exemption. S'il y a exemption, la note attribuée par l'enseignant compte pour 100 % de la note finale de l'élève dans ce cours. Si un élève passe un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année en sciences humaines (Études sociales, Français, French Language Arts ou English Language Arts) et manque une des deux parties, l'élève peut passer la partie manquée lors de la prochaine session d'examens ou faire une demande d'exemption partielle. S'il y a exemption partielle, la note manquante est remplacée par la moyenne de la note attribuée par l'école et la note de l'élève à la partie de l'examen qu'il a passée.

Comment les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année sont-ils notés?

Une fois que les élèves ont passé un examen, un processus de notation très rigoureux commence. Tous les examens et les feuilles de réponses doivent être renvoyés à Provincial Assessment Sector. Les feuilles de réponses doivent passer au lecteur optique et les données sont contrôlées et vérifiées pour veiller à ce qu'il n'y ait aucune erreur. Une fois que toutes les feuilles ont subi ce processus, les résultats sont passés en revue afin de s'assurer que toutes les questions sont techniquement acceptables. [Un processus d'équilibre est établi](#) pour la plupart des examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année afin de garantir le maintien de normes constantes d'une année à l'autre (l'information fournie à ce lien est en anglais seulement). Ce processus prend plusieurs jours. Dans les matières faisant l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année comportant des questions à réponse écrite, jusqu'à deux semaines sont aussi nécessaires pour noter ces questions.

Qui note les questions à réponse écrite?

Les questions à réponse écrite des examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année sont notées par des enseignants de l'Alberta. Pour réunir les conditions requises pour être correcteur, un enseignant doit détenir un brevet d'enseignement valide de l'Alberta, avoir enseigné la matière pendant deux ans ou plus, et enseigner la matière

durant l'année scolaire de sa sélection comme correcteur. Provincial Assessment Sector demande aux autorités scolaires de soumettre des listes d'enseignants proposées comme correcteurs. En sélectionnant les correcteurs, le personnel de Provincial Assessment Sector tient compte de facteurs tels que l'équilibre homme femme, la représentation proportionnelle de toutes les régions de la province, et un mélange équilibré d'expérience – même si la plupart des correcteurs sont des « vétérans », on fait également participer de nouveaux correcteurs.

Comment garantissez-vous que les questions à réponse écrite sont notées de façon uniforme et équitable?

Une fois qu'un examen a été administré, les chefs d'équipe des normes d'évaluation mettent à l'œuvre une équipe d'enseignants-correcteurs chevronnés (de partout dans la province) pour confirmer les standards de notation des réponses écrites, qui lit tout d'abord un échantillon de questions à réponse écrite provenant de sessions d'examens antérieures afin de s'assurer qu'on maintient les normes d'un semestre à l'autre. Ils lisent ensuite un grand échantillon des questions à réponse écrite de l'examen actuel et déterminent les copies qui illustrent le standard des attentes aux divers niveaux d'évaluation qui figurent dans le guide de notation (p. ex., « Excellent », « Habile », « Satisfaisant »). Ces copies, accompagnées des raisonnements explicatifs créés par les enseignants responsables de confirmer les standards, servent à former les correcteurs.

Ce n'est qu'à ce stade que peut commencer une séance de notation. Celle-ci peut durer de cinq à huit jours et nécessiter les services d'au plus 200 enseignants-correcteurs qui disposent chacun d'un guide de notation.

Pour permettre de garder une notation homogène, chaque jour, tous les correcteurs participent à un « examen de la constance » durant lequel tous les correcteurs lisent un exemplaire d'une même copie et la notent indépendamment. Une fois que ces résultats ont été enregistrés par le chef de groupe de chaque table de notation, on discute des résultats et on met les différences au niveau. Le résultat obtenu par chaque copie ainsi examinée est affiché dans la salle de correction afin que tous les correcteurs puissent voir le résultat final.

Pour renforcer plus encore l'équité, le livret d'examen de chaque élève est corrigé par quatre correcteurs. La première question à réponse écrite est corrigée indépendamment deux fois, tout comme la seconde question à réponse écrite. Aucun des correcteurs n'est au courant du résultat attribué par les autres correcteurs. Un programme informatique identifie ensuite toutes les copies ayant un écart de résultats significatif. Ces livrets font alors l'objet d'une cinquième lecture, par un autre correcteur, qui n'est pas au courant des résultats originaux. Les résultats attribués par ce correcteur sont harmonisés avec les résultats originaux les plus proches afin d'établir une note finale. S'il subsiste un écart important entre le résultat du cinquième correcteur et celui des correcteurs originaux, on fait subir à la copie une sixième lecture afin d'établir un résultat final.

Comment assure-t-on l'anonymat des élèves?

Quand les livrets d'examen sont remis à Provincial Assessment Sector, on en retire toutes les étiquettes où figurent le nom des élèves, leur adresse ainsi que l'école

fréquentée. Chaque livret est identifié par un code à barres unique. Si un élève inscrit son nom dans le livret d'examen, le nom est masqué à l'aide d'un marqueur spécial. Ces mesures sont prises afin d'assurer que les enseignants ne connaissent pas l'identité de l'élève ayant passé l'examen. Dans le cas où les enseignants soupçonnent que l'examen qu'ils doivent corriger peut avoir été passé par un élève auquel ils ont enseigné, ils ont la consigne d'en confier la correction à un autre correcteur.

Comment sont notées les parties des examens à correction mécanographique?

Les élèves inscrivent leurs réponses aux questions à correction mécanographique sur les feuilles qui sont traitées par des lecteurs optiques qui enregistrent les réponses de l'élève et saisissent une « image » numérique de la feuille. Bien que la vaste majorité des feuilles de réponses soient remplies correctement, les lecteurs optiques isolent les feuilles présentant des anomalies afin qu'elles soient examinées ultérieurement.

Comment la note finale est-elle calculée dans un cours donnant droit au diplôme?

Pour réussir un cours qui fait l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année, les élèves doivent obtenir une note finale « combinée » d'au moins 50 %. À compter du 1^{er} septembre 2015, la pondération des examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année est passée de 50/50 à 70/30, la note attribuée par l'école comptant pour 70 %. Par exemple, en Chimie 30, si un élève obtient une note de 56 % à l'école et une note de 44 % à l'examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année, sa note officielle sera de 52 %.

Pour obtenir plus de détails sur les modalités pour repasser un examen ou sur la pondération 70/30, veuillez consulter la section *Marks, Results, and Appeals* dans le [General Information Bulletin](#) (en anglais seulement).

Comment garantissez-vous que la difficulté d'un examen administré est équivalente à celle d'un examen d'une session précédente (ou ultérieure)?

Provincial Assessment Sector applique aux examens un processus de « processus d'équilibre ». Ce processus comprend la réutilisation de certaines (mais pas toutes) questions d'un examen à un examen ultérieur. Le rendement des élèves à cet ensemble de questions réutilisées fournit des données sur les aptitudes d'un groupe d'élèves comparativement à un autre. Disons, par exemple, que les élèves qui ont passé un examen en juin aient obtenu d'aussi bons résultats aux questions réutilisées que les élèves qui ont passé un examen en janvier, mais que leurs résultats d'examen dans l'ensemble aient été inférieurs à ceux des élèves de janvier. On saurait alors que l'examen de juin était un peu plus difficile que celui de janvier. Les résultats d'examen de juin seraient par conséquent équilibrés à la hausse pour assurer une application homogène des standards.

Le processus d'équilibre doit être temporairement suspendu dans les matières où un changement significatif dans le programme d'études nécessite un changement important

à l'examen. Dans de tels cas, le personnel de Provincial Assessment Sector recourt à son expérience et à son expertise pour assurer le suivi des résultats et l'adéquation du standard établi. Si, malgré toutes ces précautions, un examen produit encore des résultats anormaux, on peut ajuster les résultats en conséquence. Il est possible de trouver davantage d'information à propos du processus d'équilibre au lien suivant : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/standards/ (en anglais seulement).

Pourquoi les livrets de l'examen à correction mécanographique ne sont-ils pas rendus publics lors de l'administration de l'examen?

Le processus d'équilibre oblige Provincial Assessment Sector à garder en sécurité les questions d'un examen pour leur utilisation éventuelle dans un examen futur. Afin de maintenir cette sécurité, il est impossible de rendre les examens publics.

Quand l'élève reçoit-il ses résultats d'examen?

En raison de la longueur des processus visant à assurer l'équité, la production des résultats prend du temps. Les élèves qui passent des examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année peuvent prendre connaissance de leurs notes à l'aide de leur compte [myPass](#) (en anglais seulement) environ 3 ½ semaines après avoir passé chaque examen (voir la section *Schedules & Significant Dates* dans le *General Information Bulletin* pour connaître les dates exactes). Une mise à jour du [Alberta Official Transcript of High School Achievement](#) (en anglais seulement) est utilisée pour tous les relevés de notes émis après le 23 mars 2015. Les élèves peuvent aussi obtenir des rapports scolaires détaillés.

Pourquoi y aurait-il une différence importante entre la note attribuée par l'école et la note obtenue à l'examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année?

Les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année sont fondés sur des normes de rendement. Cela signifie que chaque examen est conçu de façon à évaluer dans quelle mesure les élèves satisfont aux normes prescrites dans chaque programme d'études. Une norme acceptable (50 %) et une norme d'excellence (85 %) sont établies pour chaque examen de sorte que la note moyenne des élèves aux examens se situe entre ces deux points. Cela ne limite aucunement la proportion d'élèves qui atteignent soit la norme acceptable ou la norme d'excellence. Cela permet simplement d'assurer que tous les élèves qui passent un examen donné soient évalués en vertu des mêmes attentes et exigences. Il est donc complètement possible, et complètement acceptable, que la proportion d'élèves qui atteignent la norme d'excellence augmente avec le temps.

Souvent, la note attribuée par l'école est très semblable à la note des élèves aux examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année. Toutefois, il n'est pas anormal que les notes des élèves aux examens soient, en moyenne, inférieures ou supérieures aux notes attribuées par l'école. Ces différences existent pour différentes raisons : par exemple, par des différences dans le contenu qui est évalué ou des différences dans la façon dont les normes sont interprétées et converties en notes.

Les divergences entre la note d'un élève à un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année et sa note attribuée par l'école ne sont pas investiguées à moins qu'il n'y ait des signes de circonstances particulières. Il peut y avoir plusieurs raisons pour que la note d'un élève baisse de façon significative à un examen : L'élève s'est-il préparé suffisamment à l'examen? Des normes de rendement appropriées ont-elles été établies durant l'enseignement? Y avait-il des circonstances inhabituelles affectant l'élève au moment de passer l'examen? Alberta Education a des processus d'appels en place en cas de circonstances inhabituelles. L'équipe des Special Cases peut examiner toute circonstance inhabituelle pour les élèves au moment de passer leurs examens. De plus, comme on l'explique plus en détail ci-dessous, les élèves peuvent faire une demande pour que leur examen soit noté de nouveau ou pour repasser un examen.

En résumé, quand un élève obtient une note inférieure à un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année que sa note attribuée par l'école, cela ne signifie pas qu'il y avait une carence dans l'examen. De la même façon, quand si la note de l'élève à l'examen est supérieure à sa note attribuée par l'école, cela ne signifie pas qu'il y avait une carence dans l'enseignement.

Quelles sont les options d'un élève si les résultats d'un ou plusieurs examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année ne sont pas satisfaisants?

Un élève peut demander une nouvelle notation en remplissant un formulaire prévu à cet effet, soit le *Diploma Exam Rescore Application Form*, que l'on peut se procurer sur le site Web d'Alberta Education au lien suivant : education.alberta.ca/admin/testing/forms.aspx. Le paiement pour une deuxième notation peut être fait sur education.alberta.ca/students/exams/rewrites.

Quand une nouvelle notation est demandée, la portion de l'examen corrigée à la machine est revérifiée. Les questions à réponse écrite sont notées de nouveau par une équipe d'enseignants-correcteurs du groupe de correction original qui appliquent un standard identique à celui utilisé dans la correction originale. Par souci d'équité, ils ne peuvent pas faire une nouvelle notation d'une copie qu'ils ont notée initialement. De plus, ni le chef de l'équipe des normes d'évaluation ni les enseignants-correcteurs qui font la nouvelle notation ne connaissent les résultats originaux.

Mise en garde : Les élèves doivent bien comprendre que les résultats d'une nouvelle notation sont **définitifs et sans appel**, et ce, que la note augmente, diminue ou reste la même. Il ne peut y avoir d'appel ultérieur. La nouvelle notation finale est aussi communiquée directement aux institutions postsecondaires comme demandé précédemment par l'élève.

Une autre option consiste à repasser l'examen lors d'une session ultérieure. Le résultat d'examen le plus élevé est retenu. Donc, si un élève passe un examen en janvier, puis repasse l'examen en juin et obtient un résultat inférieur, le résultat retenu sera le résultat original de janvier. Quand on repasse l'examen dans une matière dont l'examen est en deux parties, les élèves doivent repasser les deux parties de l'examen à l'intérieur d'une même session.

Pour obtenir plus d'information sur les modalités pour repasser un examen ou sur la pondération 70/30, veuillez consulter la section *Marks, Results, and Appeals* dans le [General Information Bulletin](#) (en anglais seulement).

Qui puis-je contacter pour obtenir plus de renseignements?

Programme d'examens en vue de l'obtention du diplôme de 12^e année

Deanna Shostak, Director
Diploma Programs
Deanna.Shostak@gov.ab.ca

Monique Bélanger, Directrice (par intérim)
Évaluation des études en français
Monique.Belanger@gov.ab.ca

Normes d'évaluation – Chef d'équipe

Monique Bélanger
Français 30–1, French Language Arts 30–1
Monique.Belanger@gov.ab.ca

Assessment Standards Team Leaders

Gary Hoogers
English Language Arts 30–1
Gary.Hoogers@gov.ab.ca

Philip Taranger
English Language Arts 30–2
Philip.Taranger@gov.ab.ca

Dwayne Girard
Social Studies 30–1
Dwayne.Girard@gov.ab.ca

Patrick Roy
Social Studies 30–2
Patrick.Roy@gov.ab.ca

Shannon Mitchell
Biology 30
Shannon.Mitchell@gov.ab.ca

Brenda Elder
Chemistry 30
Brenda.Elder@gov.ab.ca

Jenny Kim
Mathematics 30–2
Jenny.Kim@gov.ab.ca

Ross Marian
Mathematics 30–1
Ross.Marian@gov.ab.ca

Laura Pankratz
Physics 30
Laura.Pankratz@gov.ab.ca

Stan Bissell
Science 30
Stan.Bissell@gov.ab.ca

Provincial Assessment Sector

Paul Lamoureux, Executive Director
Provincial Assessment Sector
Paul.Lamoureux@gov.ab.ca

Administration des examens

Dan Karas, Director
Exam Administration
Dan.Karas@gov.ab.ca

Pamela Klebanov, Team Leader
Business Operations and Special
Cases
Pamela.Klebanov@gov.ab.ca

Amy Wu, Coordinator
GED and Field Testing
Amy.Wu@gov.ab.ca

Helen Li, Coordinator
Special Cases and Accommodations
Helen.J.Li@gov.ab.ca

Adresse :

Provincial Assessment Sector,
Alberta Education
44 Capital Boulevard
10044 108 Street
Edmonton AB T5J 5E6

Téléphone : 780-427-0010
Ligne sans frais en Alberta : 310-0000
Télécopieur : 780-422-4200
Site Web d'Alberta Education :
education.alberta.ca